



**MUNICIPALITE**

**COMMUNE DE  
SAUBRAZ**

**Rapport de gestion 2017**

**Annexe au préavis n°02-2018**

## GESTION 2017

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE SAUBRAZ

#### AU CONSEIL GENERAL

#### SUR LA GESTION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil général de Saubraz d'août 2006 (art. 12),

la municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année **2017**.

## GESTION 2017

### RAPPORT DEPOSE PAR LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL

<i>ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRE SOCIALE - CULTES – DECHETS – ECOLES – FINANCES - FORETS</i>	<i>4</i>
<hr/>	
<i>CIMETIERE – ESPACES VERTS – PARCS – ROUTES - PROTECTION - CIVILE – PARASCOLAIRE-TRANSPORTS PUBLICS</i>	<i>10</i>
<hr/>	
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EAUX – EGOUTS – EPURATION – GAZ – POLICE DES CONSTRUCTIONS – TERRAINS</i>	<i>12</i>
<hr/>	
<i>POLICE, INFORMATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC, BÂTIMENTS, DÉFENSE INCENDIE, PERSONNEL COMMUNAL</i>	<i>17</i>
<hr/>	
<i>ABREVIATIONS</i>	<i>19</i>
<hr/>	

## RAPPORT DE LA SECTION DE M. D. BARBEZAT

### ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRE SOCIALE - CULTES – DECHETS – ECOLES – FINANCES - FORETS

#### Plan

I.	ADMINISTRATION GENERALE	5
1.	Municipalité organisation	
2.	Personnel communal	
3.	Associations et collaborations intercommunales	
4.	Préfecture de Morges	
5.	Réunions des autorités communales du district	
6.	Contrôle des habitants et police des étrangers	
7.	Formations du syndic et des municipaux	
II.	AFFAIRE SOCIALE	6
III.	CULTES	7
IV.	DECHETS	7
V.	ECOLES	7
VI.	FINANCES	8
1.	Actif disponible	
2.	Débiteurs	
3.	L'endettement	
4.	Engagements hors bilan	
5.	Les impôts	
	a) <i>Le taux d'impôt</i>	
	b) <i>Produit total des impôts</i>	
6.	Analyse financière	
7.	Evolution de l'endettement	
8.	Remarque finale	
VII.	FORÊTS	9

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. *Municipalité – organisation***

La municipalité se réunit le mardi matin à 7h00. Cette formule permet de recevoir en séance l'employé communal ou différentes personnes à des heures de bureau.

A la suite de la réélection de Mme Costa, le collège a été à nouveau au complet.

### **2. *Personnel administratif***

#### Administration communale

Mme Barbara Kammermann                      Secrétaire municipale à 20%

M. Philippe Zurcher                              Boursier communal à 20%

### **3. *Associations et collaborations intercommunales***

Les relations entretenues avec les associations intercommunales de même qu'avec les communes avoisinantes sont généralement bonnes.

L'association intercommunale pour le développement économique du district de Morges, l'ARCAM, est un partenaire important pour les communes. Elle vient en soutien pour différents projets de développement économique, par exemple : la création d'un géoportail, la filière bois, Littoral Parc, le tourisme, etc.

Pour la législature 2016-2021, je suis à nouveau membre de la commission de gestion.

### **4. *Préfecture de Morges***

La visite annuelle de Mme Arn, préfète, a eu lieu comme chaque année. Elle a procédé à la vérification et la bonne tenue de différents documents comme les procès-verbaux de la municipalité et du Conseil général.

### **5. *Réunion des autorités communales du district***

L'assemblée des syndics se réunit, en général, trois fois par année. Elle a pour but de maintenir informé ces derniers sur les changements de lois.

Un bureau de l'assemblée des syndics a été constitué. Il a pour but de choisir les différents thèmes pour les assemblées et de valider les comptes. Je suis membre.

#### **6. Contrôle des habitants et police des étrangers**

A la fin de l'année 2017, la commune comptait 420 habitants.

#### **7. Formations du syndic et des municipaux.**

Dans la mesure des disponibilités de chacun et des moyens de la commune, nous suivons des formations données dans le cadre de ARCAM, de l'UCV ou d'autre entité cantonale.

## **II. AFFAIRES SOCIALES**

### **1. La service social se divise de la manière suivante :**

a) Agence régionale AVS

b) ARASMAC – AJEMA – FAJE

a) La commune est représentée auprès de :

- l'AEMA (accueil des enfants Montherod-Aubonne)
- l'entraide familiale vaudoise
- Centre Hospitalier d'Aubonne
- Pro Senectute

### **2. Prévoyance sociale**

La facture sociale nous est adressée par l'État et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale. Le montant de la facture sociale est réparti entre les communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (= péréquation).

Font partie de la facture sociale :

- les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS),
- les subsides aux primes assurances maladie,
- les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires),
- la protection de la jeunesse,
- le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école métiers),
- l'enseignement spécialisé,
- les bourses pour étudiants.

Un site est mis en ligne par l'ARASMAC dans lequel vous pouvez avoir tous les renseignements pour l'ensemble de leurs prestations : [www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch).

### III. CULTES

Un culte est célébré environ toutes les 6 semaines dans la salle du Conseil.

La commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage ou d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

Une célébration de Noël a été organisée avec un pasteur à Saubraz.

### IV. DECHETS

Le compte continue à être équilibré.

### V. ECOLES

#### Effectifs scolaires

- L'Enseignement primaire se répartit sur les communes du haut, soit, Gimel, St-Oyens, Essertines-sur-Rolle et Saubraz.  
49 élèves de Saubraz y sont scolarisés (50 l'année dernière)
- L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne.  
27 Saubriens y sont scolarisés.
- Un élève bénéficie d'une dérogation à la zone de recrutement.
- 4 élèves font un RCC
- soit un total de 81 jeunes Saubriens sont scolarisés.

## VI. FINANCES

### 1. Actif disponible net

Il s'élève à CHF 970'002.92 (postes 910 à 913, sauf 9123) au 31.12.2016. Les engagements sont de CHF 302'560.05, soit un disponible net de CHF 667'442.87.

### 2. Débiteurs et comptes courants

Le solde est de CHF 336'658.05. Le suivi de ce poste constitue une priorité pour les mois à venir afin d'éviter d'avoir un contentieux trop important.

### 3. L'endettement

L'endettement total par Saubrian/ane s'élève à CHF 5'972.84.

### 4. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan. Pour rappel, le plafond de cautionnement 2016 – 2021 est de CHF 200'000.-.

### 5. Les impôts

a) Le taux d'impôt s'élève à 80 points.

b) Produit total des impôts

Le produit total s'élève à CHF 909'926.28 contre un budget de CHF 896'950.-

### 6. Analyse financière

Quelques chiffres clés et ratios :

		2017	2016
Marge d'autofinancement (négative 2017)	CHF	29'752.-	101'139.-
Endettement net	CHF	1'538'592.-	1'508'840
Revenus de fonctionnement épurés	CHF	1'808'905.-	1'726'076.-
Intérêts passifs	CHF	25'757.-	28'728.-
Dépenses d'investissement	CHF	-.-	-.-

MA/EN = négatif contre 32,62% en 2015, le résultat est insuffisant

MA/RFE = négatif contre 22.77% en 2015, le résultat est insuffisant

INP/RFE= 1.66% contre 1.51% en 2015, le résultat est bon



## **7. Evolution de l'endettement**

Du fait qu'il n'y a pas d'investissement, l'augmentation de l'endettement net au bilan correspond à la marge d'autofinancement négative (CHF 29'752.03).

## **8. Remarque finale**

Pour la deuxième année consécutive, la commune est dans les chiffres rouges. Le découvert au bilan s'aggrave.

Rappelons pour terminer que le Canton juge l'importance de l'endettement des Communes par le ratio dit de « Quotité de dette brute ». Celui-ci met en relation les emprunts avec les revenus de fonctionnement financiers.

Celui-ci est jugé bon au-dessous de 100%, moyen entre 101% et 150%, mauvais de 151% à 200% et critique au-delà. La valeur pour la Commune de Saubraz au terme de l'exercice 2016 était de 133.25%. Elle diminue quelque peu, à 121,62%. Les emprunts ont peu diminué et les revenus de fonctionnement auquel ce ratio se réfère ont augmenté. Ceci explique cette variation.

La conclusion des 4 dernières années ne varie pas : le salut passe par un effort pour tenter de tirer vers le haut les marges futures tout en renonçant aux investissements. Les compléments à payer pour la péréquation ont contrarié ce projet. Le découvert de la commune augmente. La situation de l'endettement par contre reste stable.

## **VI. FORETS**

Nos forêts sont gérées par le groupement forestier de la Saubrette. Depuis 2016, nous avons signé un bail à ferme pour leur gestion.

Le groupement du Signal a rejoint notre groupement forestier. Ceci permet d'avoir une cohérence territoriale pour l'exploitation de nos forêts.

J'ai remis la présidence du groupement, pour des raisons de surcharge, et c'est M.Rohrbach, municipal à Saint-George qui a repris cette fonction.

C'est M. André Vietti qui est le garde forestier responsable du territoire de la Commune de Saubraz.

**RAPPORT DE LA SECTION DE MME C. COSTA**

CIMETIERE – ESPACES VERTS –  
PARCS – ROUTES - PROTECTION CIVILE – PARASCOLAIRE-  
TRANSPORTS PUBLICS

**Plan**

I.	CIMETIERE	11
II.	PARCS, ROUTES ET CHEMINS	11
III.	PROTECTION CIVILE	11
IV.	PARASCOLAIRE	11
V.	TRANSPORTS PUBLICS	11

## **I. CIMETIERE**

Dans le cadre de l'entretien annuel, la haie a été taillée, le gazon coupé, les déchets ont été évacués, les tombes ainsi que les chemins ont été nettoyés.

## **II. PARCS, ROUTES ET CHEMINS**

Les vidanges des sacs de routes ont été effectués. L'entretien courant a été effectué avec satisfaction (chemins, taille des arbres et épareuse). La signalisation à l'entrée du village côté Gimel a été déplacée avec des nouveaux panneaux. De nouvelles places de parcs ont été créées au cimetière ainsi que pour le bâtiment de l'école. Nous avons acheté une débroussailleuse, un semoir à sel et des vêtements de travail pour notre employé communal. Nous avons remplacé les trirflashs vers l'école. Les filets des buts ont été changés. Nous avons posé un boudin au Chemin du Moulin ainsi que des poteaux pour sécuriser la route. Quelques capes des vannes ont été remplacées, car elles étaient bloquées et étaient trop haut par rapport à la route.

## **III. PROTECTION CIVILE**

Nous avons bénéficié d'une réduction de CHF 1.32/habitant puisque le budget 2016 avait été très bien tenu.

## **IV. PARASCOLAIRE**

Nous vous informons que le jardin d'enfants, La Souris Verte à Gimel, a encore des places de libres pour vos enfants en cas de besoin.

## **V. TRANSPORTS PUBLICS**

Ce poste comprend le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

**RAPPORT DE LA SECTION DE M. V. GOBAT**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EAUX – EGOUTS – EPURATION –  
GAZ – POLICE DES CONSTRUCTIONS – TERRAINS**

I.	SERVICE DES EAUX	13
	1. Réservoir	
	2. Réseau d’approvisionnement	
	3. Captage	
	4. Bornes hydrantes	
	5. Prix	
	6. Volume	
II.	RESEAU D’EGOUT ET D’EPURATION	15
	1. Réseau d’égout	
	2. STEP	
	3. Règlement et prix	
III.	GAZ	15
	1. Consommation	
	2. Prix	

## I. Service des eaux

### 1. Réservoir / Source

Les deux captages du bois de la Rosière fournissent aux habitants de Saubraz l'alimentation en eau potable du village.

Le réservoir n'a pas fait l'objet d'investissement en 2016 et le débit de la source est régulièrement mesuré. Le débit moyen (moyenne sur l'année) est identique à l'année dernière (2015) bien que la pluviométrie moyenne a augmenté de 935 mm à 1283 mm.

Ci-dessous l'évolution du débit des captages avec la pluviométrie moyenne de la station météorologique d'Aubonne.

	2013	2014	2015	2016	2017
	(litres/min.)	(litres/min.)	(litres/min)	(litres/min)	(litres/min)
Débit moyen	257	262	149	149	160
Débit étiage (min)	160	120	100	90	100
Pluviométrie mesurée à Aubonne (mm)	1345	1111	935	1283	938

**Tableau 1: Evolution du débit de la source**

### 2. Qualité de l'eau potable

L'eau potable a été contrôlée 3 fois durant l'année 2016. La conclusion des trois analyses indiquait que les échantillons prélevés étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

### 3. Réseau d'approvisionnement

Le réseau n'a pas subi d'intervention, de modifications ou d'investissement en 2017.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau est resté stable en 2017 et la vente d'eau s'est montée à 25207 m<sup>3</sup> cette année selon le tableau suivant, soit env 500m<sup>3</sup> de plus qu'en 2016.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	97	99	103	103	110	110
Eau facturée m <sup>3</sup>	19651	21688	20478	22955	24764	25207

#### 4. Règlement sur la distribution de l'eau

Le nouveau règlement a été adopté au Conseil Général en 2016. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour rappel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**TAXE eau potable**  
**Base : règlement sur la distribution de l'eau**

Taxe	Montants
Taxe annuelle de consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 1.50 / m<sup>3</sup></li> </ul>
Taxe annuelle d'abonnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 60.00 par unité locative</li> </ul>
Taxe annuelle de location des compteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 35.00 pour un compteur DN20</li> <li>CHF 40.00 pour un compteur DN25</li> <li>CHF 50.00 pour un compteur DN32</li> <li>CHF 70.00 pour un compteur DN40</li> <li>CHF 90.00 pour un compteur &gt;DN40</li> </ul>
Taxe unique de raccordement (avec permis de construire en cas de nouvelle construction ou rénovation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 20.00 / m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) pour <b>l'habitation</b></li> <li>CHF 15.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments affectés à <b>l'artisanat et l'industrie</b></li> <li>CHF 8.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments affectés à <b>l'agriculture</b></li> <li>CHF 20.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments ayant d'autre affectations que celles mentionnées ci-dessus</li> </ul>

#### 5. Comptes

Le compte 81 « Service des Eaux » est maintenant équilibré avec CHF 72'335.80 conformément à la loi. Il faut rester vigilant, car en 2017, il y a eu des rentrées extraordinaires de taxes uniques de raccordement pour env. CHF 11'000.-

#### 6. Bornes hydrantes pour défense incendie

RAS

## II. Réseau d'égout / eau clair et épuration

Le compte 46 dans les comptes englobe les frais et revenus liés à l'utilisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et l'utilisation de la station d'épuration de Saubraz.

### 2. Conduites

Il n'y a pas eu d'investissement sur le réseau des conduites EU / EC en 2017.

### 3. Comptes

Le compte « 46 », intitulé réseau d'égout et d'épuration, comprend l'entretien des conduites d'eaux usées et claires et de la station d'épuration.

Le compte n'est pas équilibré comme la loi l'exige car les taxes ne couvrent pas les coûts de l'épuration.

Il y a un excédent de charges d'environ CHF 20'000.-.

Voici un tableau des taxes annuelles facturées depuis 2011 concernant l'épuration

	2014	2015	2016	2017
Facturé taxe annuelle d'épuration	33 041.70 CHF	36 444.40 CHF	39 769.80 CHF	40'845.90 CHF
Facturé taxe annuelle entretien conduites	0.00 CHF	0.00 CHF	23 394.00 CHF	24'027.00 CHF
<b>Total</b>	<b>33 041.70 CHF</b>	<b>36 444.40 CHF</b>	<b>63 163.80 CHF</b>	<b>64'872.90 CHF</b>

Tableau 2: Taxes annuelles d'épurations

Les taxes actuelles ne couvrent pas les frais de la station d'épuration et doivent être ajustées.

### 4. STEP (Station d'épuration)

Les principales dépenses sont des frais d'exploitation, soit :

- Produits
- Filière des boues d'épuration (enlèvement et déshydratation)
- Electricité
- Matériel

L'eau épurée est contrôlée en sortie de la station par les autorités cantonales et la qualité de l'épuration est jugée bonne.

## III. Gaz

La commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs communes de la région. Notre commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration.

La commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz est propriétaire du réseau haute pression.

## 5. Consommation

La consommation de gaz a augmenté en 2017 pour atteindre 141743 m<sup>3</sup>.

Année	Nombre d'abonnés	Volume vendu (m3)
2008	40	104391
2009	48	102471
2010	48	128624
2011	52	95168
2012	51	109038
2013	51	141378
2014	54	115628
2015	53	116057
2016	62	137194
2017	62	141743

**Tableau 3: Evolution de la consommation de gaz**

## 2. Prix

Le prix du gaz est resté identique en 2017 par rapport à 2016.

## 3. Compte GAZ

Le compte 83 « Service du GAZ » est équilibré



**RAPPORT DE LA SECTION DE M. R. RICHIGER**

**POLICE, INFORMATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC, BÂTIMENTS, DÉFENSE  
INCENDIE, PERSONNEL COMMUNAL**

**Plan**

I.	POLICE	18
II.	ECLAIRAGE PUBLIC	18
III.	BÂTIMENTS	18
IV.	DEFENSE INCENDIE	18
V.	PERSONNEL COMMUNAL	18

## **I. POLICE**

Nous avons travaillé sur l'établissement d'un nouveau règlement de police, il va être mis en place prochainement.

## **II. ECLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage public est conforme aux normes en vigueur au village et est régulièrement entretenu (notamment en remplaçant les ampoules défectueuses). Changement de fournisseur pour la maintenance.

## **III. BÂTIMENTS**

Les bâtiments communaux sont entretenus de manière régulière, mais avec les moyens qui sont disponibles. Les w.c. de l'école ont été peints, l'horloge de l'école a été arrêtée pour des raisons de sécurité. Concernant le stand de tir, une séance d'analyse de la situation a été tenue avec la Commune de Bougy-Villars concernant l'état du bâtiment.

## **IV. DEFENSE INCENDIE**

J'ai participé aux différentes réunion et séance organisées par le SDIS, il n'y aura pas d'augmentation de cotisation. Rien de nouveau.

## **V. PERSONNEL COMMUNAL**

Arrivée de Monsieur Joris Chauvy qui travaille pour la commune à hauteur de 60%, il répond à nos attentes et respecte le cahier des charges. Pas de changement notable en ce qui concerne le boursier et la secrétaire, que je remercie au passage. Un nouveau règlement sur le personnel communal est en cours d'élaboration.

## ABRÉVIATIONS

<b>ACI</b>	➤	Administration cantonale des impôts
<b>AEP</b>	➤	Approvisionnement économique du pays
<b>AG</b>	➤	Assemblée générale
<b>AJEMA</b>	➤	Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges Aubonne
<b>APSIP</b>	➤	Association pour les structures intermédiaires psychiatriques
<b>ARASMAC</b>	➤	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
<b>ARE</b>	➤	Office fédéral du développement territorial
<b>ASFICo</b>	➤	Autorité de Surveillance des Finances Communales
<b>BA</b>	➤	Bureau d'agglomération
<b>BECH</b>	➤	Bureau des étrangers et contrôle des habitants
<b>CSP</b>	➤	Centre social protestant
<b>CSR</b>	➤	Centre social régional
<b>EC</b>	➤	Eaux claires
<b>ECA</b>	➤	Etablissement cantonal d'assurances
<b>ES</b>	➤	Eaux de surface
<b>EU</b>	➤	Eaux usées
<b>FAJE</b>	➤	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
<b>GCF</b>	➤	Groupe Chaleur Force
<b>LAJE</b>	➤	Loi sur l'accueil de jour des enfants
<b>LATC</b>	➤	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
<b>PC</b>	➤	Protection civile
<b>PGA</b>	➤	Plan général d'affectation
<b>PGEE</b>	➤	Plan général d'évacuation des eaux
<b>PPA</b>	➤	Plan partiel d'affectation
<b>PQ</b>	➤	Plan de quartier
<b>PV</b>	➤	Procès-verbal
<b>RF</b>	➤	Registre foncier
<b>SCRIS</b>	➤	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
<b>SDIS</b>	➤	Service de défense contre l'incendie et de secours
<b>SDT</b>	➤	Service du développement territorial
<b>SEFA</b>	➤	Société des Forces de l'Aubonne
<b>SESA</b>	➤	Service des eaux, sols et assainissement
<b>SEVEN</b>	➤	Service de l'environnement et de l'énergie
<b>STEP</b>	➤	Station d'épuration